



Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail

PROCÈS-VERBAL

Le 18 janvier 2017 reporté
du 7 décembre 2016
10h30

Siège social, Timmins, édifice A, salle du Conseil

PRÉSENCES :

Présent Absent

Représentants-es des travailleurs-es :

André Gauthier, S.C.F.P. – Atelier – New Liskeard	x	
Denise Lavigne, S.C.F.P. – É.C. Sacré-Coeur – Timmins		x
Diane Potvin-Carrière, F.E.E.S.O. – É.C. André Cary – Kapuskasing	x	
Jean-Noël Frigo, F.E.E.S.O. – É.C. St-Louis – Hearst	x	
Josée Trudel, A.E.F.O. – Vice-présidente Nord-Est Catholique – É.C. Don Bosco, Timmins	x	
Lucie Loranger, F.E.E.S.O. – É.C. Sts-Martyrs-Canadiens – Iroquois Falls, coprésidence	x	
Pierre Alie, A.E.F.O. – É.S.C. Alliance – Iroquois Falls		x
Richard Limoges, S.C.F.P. – É.C. Jean-Vanier – Kirkland Lake	x	
Sylvain Bédard, A.E.F.O. – É.S.C. Cité des Jeunes – Kapuskasing	x	

Représentants-es du Conseil :

Claire Mackey, É.C. Ste-Croix – Haileybury	VC	
Éric Fontaine, É.S.C. Alliance – Iroquois Falls	x	
Lise Poirier, É.C. Ste-Anne – Hearst	x	
Lucie Hatton, Siège social – Timmins	x	
Steve Guertin, É.S.C. Jean-Vanier – Kirkland Lake, coprésidence		x
Tricia Papineau, É.S.C. Cité des Jeunes – Kapuskasing	x	

Personne-ressource : Lyne Laferrière, Siège social – Timmins x

Secrétaire : Céline B. Lacroix – Point de service de Hearst x

1. **Ouverture de la réunion** à 10h45
Prière récitée par tous les membres du CMSST

2. **Adoption de l'ordre du jour :**
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :
 - 15.1 Registre des tâches/Inspections journalières des concierges / Lyne Laferrière
 - 15.2 Objets suspendus au plafond / Diane Potvin-Carrière
 - 15.3 Ateliers de soudure / Tricia Papineau

Proposée par : Tricia Papineau
Appuyée par : Jean-Noël Frigo

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion :**
Que le procès-verbal de la réunion tenue le 21 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Proposée par : Diane Potvin-Carrière
Appuyée par : Lise Poirier

Adoptée

4. **Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2016 :**

Aucune

5. **Élection des coprésidences :**

Nomination du coprésident-e représentant l'employeur :
Que soit nommé à la coprésidence Éric Fontaine qui accepte la nomination.
Proposée par : Lucie Hatton
Appuyée par : Tricia Papineau

Adoptée

Nomination du coprésident-e représentant les employés-es :
Que soit nommée à la coprésidence Lucie Loranger qui accepte la nomination.
Proposée par : Diane Potvin-Carrière
Appuyée par : Sylvain Bédard

Adoptée

6. **Suivi – modification - protocole d'entente :**

Protocole d'entente :

 - Annexe A – Nombre de personnes dans les lieux de travail
 - o Une mise à jour de ce document sera acheminée à Sara Goulet et Lucie Hatton.

7. Rapport d'accidents au travail / Lucie Hatton:

Pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 novembre 2016, il y a eu un total de 15 accidents.

Syndicats	Membres qui ont reçu des <u>soins de santé</u>	Cas qui ont nécessité du <u>temps perdu</u>	Accidents, incidents <u>reliés à la violence</u>
AEFO	3	4	4
FÉESO	1	5	11
SCFP	2		
Suppléance – AEFO			
Suppléance – FÉESO			
Suppléance – SCFP			

8. Communiqué :

Tricia Papineau suggère de faire la liste des communiqués pour février à juin et de la faire approuver par le CMSST.

9. Parfum / Lucie Loranger :

Lucie soulève le point que certains employés sont très sensibles au parfum et/ou aux produits parfumés. Les employés peuvent avoir des réactions assez vives et être susceptibles à des symptômes tels que tousser, éternuer, se moucher, faire une éruption accompagnée de démangeaisons ou avoir des maux de tête. Par ce fait, elle aimerait que le Conseil puisse développer une mesure administrative ou une politique pour empêcher le port du parfum et/ou d'avoir des produits parfumés dans un lieu de travail.

En ayant une telle mesure administrative ou politique en place, celle-ci aidera au superviseur à appliquer l'empêchement du port de parfum ou des produits parfumés dans son lieu de travail.

La pratique courante dicte que la direction doit trancher la question d'empêcher le port du parfum ou des produits parfumés dans son lieu de travail à cause que le parfum ou les produits parfumés occasionnent de l'inconfort et ne sont pas un risque pour la santé comme une allergie aux arachides qui peut provoquer un choc anaphylactique.

Lyne Laferrière nous informe qu'elle a déjà abordé le sujet avec Ressources humaines et qu'ils attendent les commentaires du CMSST de cette rencontre. Lyne a proposé d'effectuer un mini sondage pour que les membres du personnel puissent apporter des suggestions et des opinions. Julie Bisson s'occupe du suivi de ce dossier.

Le CMSST va en discuter à la prochaine rencontre.

10. Rapport des inspections mensuelles des lieux de travail et liste de contrôle :

La loi sur la santé et sécurité exige une inspection mensuelle des lieux de travail afin de réduire les risques de danger et s'assurer que tous les employés travaillent dans un environnement sécuritaire. Il est important de noter que le travailleur désigné doit compléter le rapport d'inspection mensuelle des lieux de travail et la liste de contrôle qui démontre à la direction de l'école que l'inspection a été faite.

De plus, Lyne nous dit qu'un fournisseur a été embauché pour faire l'inspection des produits chimiques pour les ateliers et les laboratoires. Il va y avoir un sous-comité de créer. Le tout devrait être terminé pour septembre 2017.

Diner à 12h15
Retour à 12h45

11. Remise à niveau - Formation agrément 1 et 2

a. Cours de remise à niveau

Il semble toujours avoir un assez grand intérêt des membres du CMSST de recevoir une mise à jour de l'agrément 1 tel qui devait avoir lieu le 28 octobre 2015. France Germain, à ce temps, était prête à faire le survol avec le CMSST. Sara Goulet fera le suivi.

12. Formation SIMDUT :

Un rappel que chaque membre du personnel du CSCDGR doit suivre la formation SIMDUT chaque année.

13. Conservation des dossiers, documents – santé et sécurité

- **Procès-verbaux, communiqué, ordre du jour**
 - **École** – conserve les documents pour une année scolaire (1 an)
 - **CMSST** – doit être conservé en permanence et acheminé au Centre des Archives du CSCDGR
- **Rapports d'inspection mensuels des lieux de travail**
 - **École** - conserve trois (3) ans dans les cartables qui sont dans l'armoire blanche pour ensuite être acheminé au Centre des Archives, car les rapports doivent être conservés en permanence, en raison des réclamations pouvant survenir après plusieurs années.

14. Chaussures de sécurité dans les ateliers / Tricia Papineau

Selon la LSST, les aides-enseignant(e)s et les enseignant(e)s doivent porter des chaussures de sécurité en soudure, construction et mécanique. Est-ce qu'il y a de l'équipement de protection qui est fourni pour le personnel qui doit accompagner des élèves dans les ateliers ?

Lyne Laferrière fera un suivi auprès de Mario Filion.

15. **Autres sujets à discuter :**

15.1 Registre des tâches/Inspections journalières des concierges / Lyne Laferrière

Lyne Laferrière nous partage un document « registre des tâches/inspections journalières des concierges » qui sera présenté aux concierges lors de la formation qui aura lieu le 27 janvier 2017. Ce document aidera et facilitera la tâche du concierge lorsqu'il fera son inspection, la direction et le superviseur de l'entretien devront aussi apposer leur signature sur ce document attestant qu'ils ont pris connaissance que l'inspection a été faite.

La réunion centrale qui était prévue pour le 7 décembre dernier avec les travailleurs désignés n'a pas eu lieu à cause que :

1. Horaire surchargé de Lyne Laferrière
2. Impacte sur nos installations : manque de suppléances pour remplacer tous les travailleurs désignés pour une journée dans toutes les régions.

Compromis suggérées par Lyne : on pourrait possiblement offrir une formation par région et possiblement par vidéoconférence. Lyne fera un suivi avec Sara.

15.2 Objets suspendus au plafond / Diane Potvin-Carrière

Nous savons tous que les décorations sont utilisées pour égayer et embellir la salle de classe. Pourtant il ne faut pas oublier que les objets suspendus au plafond ou aux luminaires peuvent devenir un risque pour les élèves et le personnel du CSCDGR, car il y a possibilité de feu.

Lorsque le travailleur désigné ou le membre agréé observe un danger potentiel pour le personnel lors de l'inspection mensuelle, il l'inscrit dans son rapport qu'il remet ensuite à la direction de l'école qui s'assure de faire les suivis nécessaires.

15.3 Ateliers de soudure / Tricia Papineau

Tricia Papineau demande s'il y a une procédure d'établie pour les ateliers de soudure. Cet article sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

16. **Levée de la séance à 13h45**

Proposée par : Lise Poirier
Appuyée par : Josée Trudel

Adoptée

28 mars/17
Date

Eric Fontaine
Éric Fontaine, coprésidence

28 mars/17
Date

Lucie Loranger
Lucie Loranger, coprésidence